



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 mars 2025
Convocation en date du 27 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie - 1 rue Nationale, à BALLETS, sous la présidence de M. QUARGNUL François, Maire.

Sont convoqués :

| <u>Nom - Prénom</u> | <u>Présent</u> | <u>Excusé</u> | <u>Absent</u> | <u>Pouvoir</u> |
|--|----------------|---------------|------------------------|-------------------|
| M. François QUARGNUL, maire | X | | | |
| M. Maxime CHAUVIN, adjoint | X | | | |
| Mme Alexia DALIFARD, adjointe | X | | | |
| M. Christel JEGU, adjoint | | X | | A Gaël HOUDELINÉ |
| Mme Evelyne CLAEREBOU, adjointe | X | | | |
| Mme Liliane MAILLERIE | | X | | A Alexia DALIFARD |
| Mme Christine PAILLARD | X | | | |
| M. Denis LOUAISIL | X | | | |
| M. Fabrice RIOTTOT | | | X | |
| M. Alexandre BOCHER | | | X | |
| Mme Céline BRIAND | X | | | |
| Mme Mélanie SABIN | X | | | |
| M. Ludovic PELTIER | X | | | |
| Mme Flora BRETON | X | | | |
| M. Gaël HOUDELINÉ | X | | | |
| TOTAL | 11 | 2 | 2 | |
| Nombre de conseillers municipaux en exercice : | | 15 | Nombre de votants : 13 | |

M. QUARGNUL désigne Mme CLAEREBOU Evelyne, secrétaire de séance.

M. QUARGNUL demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du conseil municipal du 05 février 2025.

ORDRE DU JOUR

- I - Affaires générales
- II - Communication et cadre de vie
- III - Affaires culturelles et touristiques
- IV - Affaires scolaires et périscolaires
- V - Urbanisme - Bâtiments
- VI - Affaires économiques
- VII - Sport - Vie associative - Jeunesse
- VIII - Finances
- IX - Questions diverses
- X - Informations

M. François QUARGNUL, maire, rappelle aux conseillers municipaux un extrait de la Charte de l'Élu Local - Article L1111-1-1 du CGCT :

Alinéa 3 : « L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote. »

I - AFFAIRES GENERALES

////

II - COMMUNICATION ET CADRE DE VIE

////

III - AFFAIRES CULTURELLES ET TOURISTIQUES

////

IV - AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Objet 2025-015 - Participation de la commune de Livré la Touche aux charges de scolarité de l'école Lefizellier

Le conseil municipal,

VU la convention conclue au titre du RPIC entre les communes de Ballots, Livré la Touche et La Roë pour la participation des communes aux frais de fonctionnement, hors dépenses de personnel, au prorata du nombre d'élèves,

VU le montant de la participation aux frais de fonctionnement pour l'année 2024/2025 s'élevant à 484,32 € par enfant,

VU le nombre d'élèves inscrits à la rentrée de septembre 2024, qui est de 7,

VU la délibération du conseil municipal de Livré la Touche, en date du 30 janvier 2025, émettant un avis favorable à cette participation

VALIDE le montant de la participation pour la somme totale de 3 431,92 € (7 enfants x 484,32 € + 2 dictionnaires à 20,84 €).

Objet 2025-016 - Participation de la commune de La Roë aux charges de scolarité de l'école Lefizellier

Le conseil municipal,

VU la convention conclue au titre du RPIC entre les communes de Ballots, Livré la Touche et La Roë pour la participation des communes aux frais de fonctionnement, hors dépenses de personnel, au prorata du nombre d'élèves,

VU le montant de la participation aux frais de fonctionnement pour l'année 2024/2025 s'élevant à 484,32 € par enfant,

VU le nombre d'élèves inscrits à la rentrée de septembre 2024, qui est de 17 pour la commune de La Roë,

VU la délibération du conseil municipal de La Roë, en date du 22 janvier 2025, émettant un avis favorable à cette participation

VALIDE le montant de la participation pour la somme totale de 8 254,28 € (17 enfants x 484,32 € + 1 dictionnaire à 20,84 €).

V - URBANISME - BATIMENTS - VOIRIE

Objet 2025-017 - Ecole Lefizellier - Avenant n°1 marché de maîtrise d'œuvre

Le conseil municipal,

Considérant l'avenant n°1 présenté par M. BRISARD Tristan, architecte, pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de rénovation et d'extension de l'école Lefizellier, passant ainsi de 187 200 € HT à 231 133,50 € HT suite aux modifications apportées au projet

VALIDE cette proposition d'avenant

AUTORISE le maire à le signer.

VI - AFFAIRES ECONOMIQUES

Objet 2025-018 - Loyer futur commerce « Proxi »

Le conseil municipal,

VU l'aménagement d'un bâtiment en vue de l'installation d'un commerce au 1 route de La Roë, sous l'enseigne Proxi, qui sera en gérance à la SARL C2ML (Mme Charlène BOURGEAIS),

VU l'actuel loyer qui est de 732,13 € (loyer de base au 1^{er} août 2023 : 700 € - actualisé chaque année au 1^{er} août, soit 732,13 € actuellement) + 50 € (charges)

DECIDE de maintenir le loyer actuel, en suivant l'actualisation annuelle.

VII - SPORT, VIE ASSOCIATIVE, JEUNESSE

Objet 2025-019 - Renouvellement opération argent de poche

Mme DALIFARD Alexia présente :

Le dispositif argent de poche est habituellement proposé aux jeunes mineurs de la commune âgés entre 16 et 18 ans pendant les vacances Scolaires (Avril - Juillet et Novembre). Ce dispositif pourra éventuellement être ouvert aux jeunes dès 14 ans.

Ce dispositif consiste à impliquer les jeunes pour la réalisation de petits chantiers pour :

- Découvrir le milieu professionnel
- Découvrir de nouvelles activités
- Créer du lien social entre jeunes, habitants et encadrants. Les encadrants sont en général les agents communaux, des représentants d'association ou des bénévoles.
- Les impliquer dans la vie de la commune.

Ils peuvent participer au maximum à 30 demi-journées par an.

Chaque demi-journée ne peut excéder 3h ; en contrepartie la commune de Ballots verse 5€ de l'heure soit 15€ la demi-journée.

Les inscrits bénéficient d'ateliers spécifiques organisés par le centre social de notre Territoire «Le Nulle Part Ailleurs » : Elaboration d'un CV - Visite d'entreprise - Simulation entretien d'embauche.

Le conseil municipal,

Après avoir voté,

DECIDE de mettre en place le dispositif « Argent de poche » en 2025. Si une évolution réglementaire valide l'accès au dispositif à partir de 14 ans, le conseil est favorable à cet avancement de l'âge.

VIII - FINANCES

Objet 2025-020 - Vote des subventions 2025

Mmes Alexia DALIFARD et Evelyne CLAEREBOUT présentent :

La commission vie associative s'est réunie pour étudier les diverses demandes de subvention et présente aux élus les demandes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VOTE les subventions aux associations ainsi :

| Associations | Subvention 2025 |
|--|-------------------|
| Amicale laïque | 450,00 € |
| Amicale de la réserve communale de sécurité civile | 1 000,00 € |
| APEL St Antoine | 450,00 € |
| Bonheur et sourire | 400,00 € |
| C'Ballots | 400,00 € |
| Comité des fêtes | 980,00 € |
| Gpt défense ennemis des cultures Ballots | 400,00 € |
| Les Amis du Bal | 400,00 € |
| Les Amis du plan d'eau | 400,00 € |
| Les Etincelles | 400,00 € |
| Section gym | 1 251,00 € |
| Tennis de table | 400,00 € |
| Union Sportive Ballots | 1 773,00 € |
| TOTAL | 8 704,00 € |

IX - QUESTIONS DIVERSES

Objet 2025-021 - Convention de partenariat avec le SDIS

Le conseil municipal,

VU le projet de convention de partenariat favorisant la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires du centre d'incendie et de secours de Laubrières à intervenir entre la commune et le service départemental d'incendie et de secours de la Mayenne, qui fixe les conditions dans lesquelles les sapeurs-pompiers volontaires, mentionnés sur une liste en annexe de la convention, sont susceptibles de bénéficier ponctuellement d'autorisations pour laisser au restaurant scolaire et/ou en garderie leur (s) enfant (s) scolarisé (s) dans les écoles de la commune

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à signer ladite convention de partenariat.

X - INFORMATIONS

/////